



OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

2014

Rapport annuel

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi) et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services bancaires et des services de gestion de la trésorerie centralisés et autres services financiers à la province;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en matière de questions financières;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agir comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclasserment);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

Consultez le site www.ofina.on.ca et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Titres d'emprunts
- Bulletin de l'OOF
- Webémissions

- Programme d'emprunt
- Présentation RI
- Autres activités

Table des matières

Commentaires et analyse de la direction	4
Activités des marchés financiers	4
Emprunt et gestion de la dette	5
Rapports financiers et services de trésorerie	9
Conseils financiers	10
Sommaire des résultats financiers	13
États financiers	15
Responsabilité de la présentation des états financiers	15
Rapport du vérificateur	16
État de la situation financière	17
État des résultats	18
État de l'évolution de l'actif net	19
État des flux de trésorerie	20
Notes afférentes aux états financiers	21
Régie de l'organisme	30
Régie de l'organisme	31
Exigences relatives à la production de rapports financiers	32
Conseil d'administration	34
Politiques et méthodes de gestion des risques	40
Annexes	43
Cotes de crédit de l'Ontario	43
Autres sources d'information	44

Message du président et du directeur général

L'OOF a mené à bien son programme d'emprunt annuel en 2013-2014, malgré les défis persistants auxquels les marchés financiers internationaux sont confrontés. Nous avons emprunté 36,0 milliards de dollars pour le compte de la province et de la SFIEO, atteignant ou surpassant les objectifs de rendement des emprunts intérieurs et étrangers. Les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence en matière de rendement relativement aux activités de marché monétaire et de gestion de la dette se sont chiffrées à environ 20 millions de dollars.

En 2013-2014, l'OOF a mené à bien l'évaluation des soumissions et l'octroi du contrat d'environ 250 millions de dollars relatif aux services d'acquisition par cartes de crédit et de débit pour la province. L'OOF a également présenté au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, au nom de l'Ontario, un mémoire détaillé qui s'est traduit par la prorogation d'un an de la date limite de mise en œuvre des normes relatives aux instruments financiers, soit jusqu'au 1^{er} avril 2016.

Pendant l'exercice 2013-2014, l'OOF a continué d'examiner les analyses de rentabilisation relatives aux demandes d'emprunt d'organismes publics, tels que des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État, ce qui a donné lieu à l'octroi de prêts à des organismes publics totalisant 789 millions de dollars. Nous avons également fourni des conseils financiers relativement à des initiatives gouvernementales liées au secteur de l'électricité, à un programme de garanties de prêts pour faciliter la participation autochtone à des projets énergétiques et des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

En 2014-2015, l'OOF continuera d'offrir au gouvernement de l'Ontario des services rentables d'emprunt et de gestion de la dette et d'autres services financiers. Pour combler les besoins d'emprunt de la province, nous continuerons de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Nous prévoyons également émettre des obligations vertes sur le marché intérieur. La diversification des sources d'emprunt continuera d'être un objectif de premier ordre en 2014-2015. Selon la conjoncture, l'OOF prévoit effectuer au moins 70 pour cent des emprunts sur le marché du dollar canadien en 2014-2015. Ce pourcentage correspond à la moyenne historique qui est d'environ 75 % sur ce marché, mais représente une baisse considérable de notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers pendant la crise financière mondiale, qui a débuté en 2008, et la crise de la dette souveraine en Europe. L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur supervision au cours de l'exercice 2013-2014. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2014-2015.



Steve Orsini
Président



Gadi Mayman
Chef de la direction

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Rapports financiers et services de trésorerie

Conseils financiers

Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2013-2014 et à ses objectifs pour 2014-2015.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

L'emprunt à long terme en 2013-2014 s'est élevé à 36,0 milliards de dollars, dont 2,6 milliards de dollars au titre d'emprunts anticipés pour l'exercice 2014-2015, et nous avons tiré profit du maintien du contexte de faibles taux d'intérêt et d'une forte demande à l'égard des obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée considérablement au cours des quatre dernières années. Elle était de 13,6 ans en 2013-2014, de 12,4 ans en 2012-2013, de 13,0 ans en 2011-2012 et de 12,8 ans en 2010-2011. Il s'agit d'échéances beaucoup plus longues que celle de 8,1 ans de l'exercice 2009-2010. En continuant de prolonger l'échéance, le gouvernement provincial peut tirer parti de faibles taux d'intérêt pendant une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province.

La forte demande des investisseurs mondiaux à l'égard des actifs libellés en dollars canadiens, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario de contracter 82 % de ses emprunts sur le marché du dollar canadien en 2013-2014, ce qui est supérieur au taux de 72 % de 2012-2013 et nettement plus élevé que la cible d'au moins 70 % établie dans le *Budget de 2013* de la province.

Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2013-2014, le niveau moyen des réserves de liquidités non affectées était de 24,9 milliards de dollars. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non affectées sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidité.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2013-2014, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 3,2 milliards de dollars.

En collaboration avec l'OPG, l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2014, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 15,8 milliards de dollars, contre 13,6 milliards de dollars au 31 mars 2013 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 22 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et dans l'infrastructure mondiale. Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2014, le taux de rendement du fonds a été de 15,33 pour cent, en hausse par rapport à l'indice de référence du marché qui était de 12,07 pour cent. Depuis la création des fonds, leur rendement annualisé se chiffre à 7,57 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 5,17 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunt et gestion de la dette

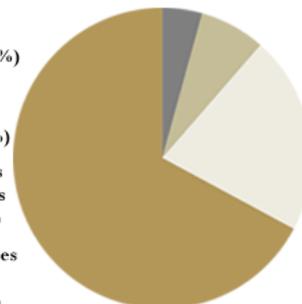
L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des actifs financiers, s'élevait à 295,8 milliards de dollars au 31 mars 2014 (dette provisoire), contre 281,1 milliards de dollars au 31 mars 2013 et un montant de 290,9 milliards de dollars prévu dans le *Budget de 2013*.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario devrait se chiffrer à 269,2 milliards de dollars au 31 mars 2014 (252,1 milliards de dollars au 31 mars 2013). Cette prévision au 31 mars 2014 est inférieure de 3,6 milliards de dollars aux 272,8 milliards de dollars prévus dans le *Budget de 2013*. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 14,2 milliards de dollars (13,9 milliards de dollars au 31 mars 2013).

Composition de la dette totale
295,8 milliards de dollars CAN

- Obligations intérieures
198,9 milliards de \$ (67 %)
- Obligations internationales
62,8 milliards de \$ (21 %)
- Bons du Trésor et billets de trésorerie américains
21,2 milliards de \$ (7 %)
- Dette contractée hors des marchés publics
12,9 milliards de \$ (4 %)



L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les options et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés ne permet pas de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. En 2013-2014, les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence utilisés pour les deux derniers programmes s'élevaient à environ 20 millions de dollars.

Le rendement de l'emprunt à taux fixe à long terme pour 2013-2014 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 43, résultat qui surpasse la fourchette cible de 45 à 55. Les emprunts stratégiques à l'étranger, qui se composent de titres de créance importants convertis en dollars canadiens, ont atteint un rang-centile de 58, qui se situe à l'intérieur de la fourchette cible de 50 à 75 établie pour ce programme.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en comparant les économies réalisées par le programme à un objectif de rendement fondé sur les risques, en considérant des gains de 9 millions de dollars ou plus comme se situant dans le premier quartile. En 2013-2014, le programme de gestion de la dette a affiché un gain de 50 000 \$.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'un repère personnalisé d'une durée d'environ 60 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à l'indice de référence. Le programme a produit un rendement supérieur de 8 points de base à celui de l'indice de référence. Le rendement réel des placements de la réserve de liquidités a été supérieur de 20 millions de dollars à celui de l'indice de référence pour 2013-2014.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant. La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 11,0 pour cent de la dette au 31 mars 2014. La position de change provisoire correspondait à 0,4 pour cent de la dette au 31 mars 2014.

En 2013-2014, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A-, en ce qui concerne les nouvelles opérations d'échange financier, il se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote AA-. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour nos contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec un grand nombre de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2014 s'élevait à 825 millions de dollars, contre 344 millions de dollars au 31 mars 2013, résultat principalement attribuable à l'augmentation de l'exposition aux contreparties sans ASC. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2014, plus de 96 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernait des contreparties ayant au moins une cote AA-, comparativement à près de 98 pour cent au 31 mars 2013.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province sont respectivement assujettis à des plafonds de 30,5 et 11,5 milliards de dollars. Au 31 mars 2014, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 12,3 et 8,7 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

La fiabilité de la technologie de l'information (TI) et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. À l'exception de l'entretien

systématique, la Division des services généraux stratégiques de l'OOF a réalisé ses engagements en matière de niveau de service et veillé à ce que les systèmes informatiques ne soient pas interrompus pendant plus de 30 minutes plus de quatre fois par année au cours des heures normales d'ouverture. Le haut rendement des systèmes a été maintenu en 2013-2014.

Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2014-2015

L'OOF continuera de diversifier le programme d'emprunt intérieur de la province en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'Obligations d'épargne de l'Ontario. L'organisme prévoit également émettre des obligations vertes sur le marché intérieur. Ces obligations devraient offrir le même rendement que les obligations traditionnelles de l'Ontario de même durée et de même taille. La province prévoit effectuer au moins 70 pour cent des emprunts sur le marché du dollar canadien en 2014-2015, conservant la même cible que durant les deux exercices précédents. Ce pourcentage correspond à la moyenne historique qui est d'environ 75 % sur ce marché, mais représente une baisse considérable de notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers pendant la crise financière mondiale, qui a débuté en 2008. Par exemple, en 2009-2010, plus de 50 pour cent des émissions de la province ont été effectuées sur les marchés internationaux.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeureront un domaine prioritaire et des tournées de présentation auront lieu au Canada, en Europe et aux États-Unis.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province continuera de se couvrir au chapitre des opérations sur devises et des risques associés aux taux d'intérêt. Les réformes de la réglementation des marchés des dérivés prise en vertu de la loi américaine *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Dodd-Frank), de l'EMIR (European Market Infrastructure Regulation) et des règlements de Bâle *Basel III* de la Banque des règlements internationaux pourraient rendre les opérations de couverture plus complexes. Ces initiatives risquent d'augmenter le coût des opérations de couverture. Les coûts de couverture pourraient augmenter si des propositions comme les taxes sur les opérations financières ou sur les dérivés à la valeur de marché sont adoptées et mises en œuvre en Europe ou aux États-Unis.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2014-2015. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de

l'environnement de réglementation et des marchés financiers. L'OOF continuera de négocier des ASC avec d'autres contreparties importantes pour le compte de la province.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec l'OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément aux objectifs de celle-ci de manière que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF continuera d'investir au nom de certains organismes publics.

Rapports financiers et services de trésorerie

L'OOF a mené à bien l'évaluation des soumissions et l'octroi du contrat de 12 ans d'une valeur d'environ 250 millions de dollars relatif aux services d'acquisition par cartes de crédit et de débit pour la province. La durée du contrat a été prolongée, passant de 7 à 12 ans, pour améliorer la continuité des activités et des TI et minimiser les interruptions opérationnelles. La prolongation de la durée a généré un niveau élevé d'intérêt sur le marché ainsi que des soumissions très concurrentielles offrant à la province un bon rapport qualité-prix pendant la période contractuelle.

L'OOF a continué d'aider la province à atteindre ses objectifs de conformité à la norme de la Payment Card Industry, y compris le renouvellement de la certification du ministère des Transports en novembre 2013, le seul ministère ayant atteint le niveau deux d'une classification à quatre niveaux fondée sur les volumes de transactions par cartes.

L'OOF a également coordonné la réponse présentée au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) au nom des collectivités emprunteuses de la province, soulignant l'incidence de la norme relative aux instruments financiers sur les programmes d'emprunt. Il a fourni une évaluation détaillée des répercussions spécifiques de cette norme en particulier sur le programme d'emprunt de l'Ontario à des fins d'examen par le conseil d'administration du CCSP lors de sa réunion de décembre 2013. Par la suite, le CCSP a prorogé de un an la date limite de mise en œuvre de la norme relative aux instruments financiers, pour la fixer à avril 2016.

L'OOF a continué de fournir les états financiers d'organismes, ainsi que des rapports sur la dette, les instruments dérivés et les investissements de la province. Comme par le passé, les états financiers 2012-2013 de l'OOF ont reçu une opinion favorable du Bureau du vérificateur général. L'examen annuel de la déclaration de l'OOF sur la dette et les intérêts de la dette de la province effectué par la vérificatrice générale continue d'être exempt de problèmes importants.

Objectifs relatifs aux rapports financiers et aux services de trésorerie pour 2014-2015

Pour 2014-2015, l'OOF travaillera avec le Bureau du contrôleur provincial et le Bureau du directeur général de l'information pour élaborer et mettre en œuvre une structure touchant l'ensemble des ministères et de l'organisme central qui veillera à ce que la FPO continue de se conformer aux normes de PCI. En outre, l'OOF travaillera à la mise en œuvre des résultats de la demande d'offres de services d'acquisition par cartes de crédit et de débit, un processus complexe qui touche la plupart des ministères et des divisions de technologie de l'information de la FPO.

L'OOF travaillera également à définir et à mettre en œuvre des méthodes de rechange efficaces et écologiques de modernisation de la prestation des services et du traitement pour les ministères et les organismes. À titre d'exemple, mentionnons l'évaluation et la mise en œuvre de cartes pré-payées utilisées comme mécanisme électronique de paiement des prestations qui remplaceront les chèques, ainsi que l'augmentation de l'adoption par les ministères du dépôt direct pour remplacer les chèques.

L'OOF tentera de tirer profit des efforts qu'il a déployés pour arriver à faire repousser le délai de mise en œuvre de la norme relative aux instruments financiers en collaborant avec d'autres provinces pour demander au CCSP d'apporter des modifications à la norme relativement aux préoccupations de l'Ontario et des autres provinces.

De concert avec la Division des marchés financiers de l'OOF, les services de rapports financiers et de trésorerie assureront une transition en douceur en ce qui concerne la centralisation des fonctions d'emprunt d'Infrastructure Ontario avec l'OOF.

L'OOF continuera de maintenir au plus haut niveau son plan de continuité des activités afin de veiller à ce que les paiements soient versés en temps opportun au secteur parapublic (y compris les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires), de gérer les risques financiers de la province en temps réel et de s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds pour régler l'ensemble des opérations financières de la province, de plusieurs milliards de dollars, même en cas d'interruptions imprévues.

Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

Dans le *Budget de 2012*, la province a annoncé qu'elle continuait d'examiner les façons d'offrir des modèles de prestation des services publics plus efficaces et efficaces, ainsi que les possibilités de maximiser le rendement de ses principales entreprises publiques. L'OOF a aidé et continuera d'aider la province à effectuer cet examen en procédant à une analyse financière et en prodiguant des conseils relativement aux possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé et de maximiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

Projets – activités de consultation

L'OOF a continué de fournir des services d'analyse et de consultation au Comité de travail sur les fonds de roulement négatifs des hôpitaux relativement à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes de comptabilité appropriés, à l'appui des solutions relatives aux fonds de roulement négatifs des hôpitaux.

L'OOF a continué de conseiller le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque. Cela comprenait la prestation de conseils sur la structure du nouveau Northleaf Venture Catalyst Fund. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a examiné les demandes reçues au titre du Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques du gouvernement (FEIS) et fourni des conseils à cet égard ainsi que sur le processus de diligence raisonnable lié au programme. Le chef de la direction était membre du comité du FEIS.

Projets – autres services financiers

Le cadre de financement des organismes publics confie à l'OOF le mandat d'offrir du financement à long terme aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province. En vertu de ce cadre, l'OOF a consenti de nouveaux prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État de l'Ontario, totalisant 789 millions de dollars en 2013-2014.

L'OOF a fourni des conseils au ministère des Richesses naturelles à propos de stratégies relatives à un certain nombre d'entreprises forestières qui ont reçu une aide financière dans le cadre de programmes gouvernementaux de soutien au secteur forestier.

L'OOF a donné des conseils et procédé à une analyse des actions que la province détient toujours dans le secteur de l'automobile, y compris la vente des intérêts de l'Ontario dans 10 millions d'actions de General Motors.

L'OOF a également effectué une analyse et donné des conseils financiers en ce qui a trait aux initiatives et aux options d'optimisation de la valeur des actifs gouvernementaux, notamment l'immobilier et les entreprises en exploitation.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. À ce jour, une somme de 130 millions de dollars a été garantie en vertu du programme, ce qui comprend deux garanties de prêts mises en place en 2011-2012 et deux autres en 2013-2014.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, en facilitant notamment la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et l'OPG pour fournir du financement aux fins générales de l'entreprise et de projets d'approvisionnement en électricité. L'OOF a également facilité le remplacement d'un contrat de prêt venant à échéance et de facilités de crédit entre la SFIEP et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

L'OOF a contribué à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen du budget annuel 2014 de l'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en matière de gestion des déchets nucléaires.

L'OOF a également fourni une analyse et des conseils au ministre des Finances et au gouvernement à l'appui des politiques et des initiatives du secteur de l'électricité, se concentrant sur les incidences budgétaires et économiques potentielles pour la province et la SFIEO, notamment la prolongation de trois

ans du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, la mise en œuvre du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel, la mise en œuvre continue de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP), des initiatives de fourniture de matériel neuf et remis à neuf, ainsi que le calcul par le ministre des Finances du reliquat de la dette insurmontable et la préparation de rapports sur ce dernier.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2014-2015

En 2014-2015, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF fournira également des conseils sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public. L'OOF prêtera particulièrement attention aux initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les nouveaux projets de transport en commun et la préparation aux Jeux panaméricains et parapanaméricains qui auront lieu en 2015.

L'OOF continuera de prodiguer des conseils financiers sur les options et les initiatives d'optimisation de l'actif du gouvernement.

L'OOF continuera d'aider le gouvernement à surveiller la valeur des actions qu'il lui reste dans General Motors et à évaluer les possibilités de s'en départir et le moment approprié pour le faire.

Il offrira des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et des répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie. En outre, l'OOF offrira un appui permanent à la mise en œuvre de l'ONFA, au calcul par le ministre des Finances du reliquat de la dette insurmontable gérée par la SFIEO, la POEP et le Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'offre et de demande d'électricité, avec notamment un soutien au financement possible des initiatives de l'OPG en la matière.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.

L'OOF continuera de fournir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au besoin en ce qui a trait à tous les programmes de soutien aux entreprises proposés. En outre, l'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils sur demande quant aux occasions de transformation des ministères, des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF offre en outre des services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics et recouvre ces coûts en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 974 millions de dollars au 31 mars 2014, soit une augmentation nette de 478 millions de dollars par rapport au montant de 5 496 millions de dollars en mars 2013 (note 5). La hausse est due principalement aux prêts supplémentaires aux conseils scolaires, qui s'élèvent à 536 millions de dollars, à ceux octroyés aux collèges d'arts appliqués et de technologie, qui se chiffrent à 62 millions de dollars, et à ceux du Centre des congrès d'Ottawa, qui s'élèvent à 2 millions de dollars. Ces augmentations sont en partie compensées par les remboursements de 60 millions de dollars de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, de 48 millions de dollars de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, de 4 millions de dollars de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, de 4 millions de dollars de la Commission de transport Ontario Northland, de 3 millions de dollars de la Corporation de la ville de Windsor, de 2 millions de dollars du Musée royal de l'Ontario et de 1 million de dollars du Centre Centennial des sciences et de la technologie.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 3 154 millions de dollars (2 900 millions de dollars en mars 2013) (note 6).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 4,7 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2014 (4,6 millions de dollars en mars 2013) (note 6). L'excédent de fonctionnement de l'OOF pour l'année s'élevait à 3,3 millions de dollars (3,0 millions de dollars en mars 2013) et provenait du maintien de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics.

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 1,6 million de dollars de moins que le montant prévu au budget. Le produit d'intérêts était de 0,7 million de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent de fonctionnement annuel.

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 11 juin 2014.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Chef de la direction



Ken Kandeepan
Directeur général des finances

Rapport du vérificateur



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement et au ministre des Finances

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2014, ainsi que l'état des résultats, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification. J'ai effectué ma vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, en ce qui a trait notamment à l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification comprend également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que j'ai obtenu des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2014 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 13 juin 2014

Bonnie Lysyk, M.B.A., CPA, CA, LPA
Vérificateur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIF FINANCIER		
Espèces	12 083 \$	11 272 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6)	2 604	2 400
Montant dû par la province de l'Ontario	1 780	1 706
	16 467	15 378
PASSIF		
Comptes créditeurs	1 780	4 090
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 329	1 272
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 747	1 924
	4 856	7 286
Actif financier net	11 611	8 092
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 487	1 674
Charges payées d'avance	260	250
	1 747	1 924
Excédent accumulé	13 358 \$	10 016 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Steve Orsini
Président



Gadi Mayman
Chef de la direction

**OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT**

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(en milliers de dollars)

	2014 Budget	2014 Réels	2013 Réels
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	19 925 \$	18 280 \$	18 298 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6)	4 697	4 747	4 623
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	886	832	944
Produit d'intérêts (note 5)	2 665	3 342	4 011
	28 173	27 201	27 876
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	20 025	18 626	18 846
Intérêt sur la dette	—	—	1 043
Frais administratifs et généraux	4 597	4 401	4 075
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	886	832	944
	25 508	23 859	24 908
Excédent de fonctionnement	2 665	3 342	2 968
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	10 016	10 016	7 048
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	12 681 \$	13 358 \$	10 016 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

<i>(en milliers de dollars)</i>	2014 Budget	2014 Réels	2013 Réels
Excédent de fonctionnement	2 665 \$	3 342 \$	2 968 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(800)	(645)	(617)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	886	832	944
Charges payées d'avance	–	(10)	(250)
Fluctuation de l'actif financier net	2 751	3 519	3 045
Actif financier net au début de l'exercice	8 092	8 092	5 047
Actif net à la fin de l'exercice	10 843 \$	11 611 \$	8 092 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

<i>(en milliers de dollars)</i>	2014	2013
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	3 342 \$	2 968 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	832	944
Diminution du montant dû par les organismes et les apparentés	(204)	(251)
(Augmentation) / diminution du montant dû par la province	(74)	140
Diminution des comptes créditeurs	(2 310)	(377)
Augmentation des charges payées d'avance	(10)	(250)
Augmentation de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	57	125
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(177)	(82)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	1 456	3 217
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(645)	(617)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(645)	(617)
Augmentation de l'encaisse	811	2 600
Encaisse au début de l'exercice	11 272	8 672
Encaisse à la fin de l'exercice	12 083 \$	11 272 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement).

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2014	VCN 31 mars 2013
Meubles et matériel	1 065 \$	1 039 \$	26 \$	115 \$
Matériel informatique	12 824	11 919	905	884
Améliorations locatives	1 808	1 252	556	675
Total	15 697 \$	14 210 \$	1 487 \$	1 674 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 674 \$	250 \$	1 924 \$
Acquisitions	645	433	1 078
Amortissement	(832)	–	(832)
Charges de l'année en cours	–	(423)	(423)
Solde à la fin de l'exercice	1 487 \$	260 \$	1 747 \$

L'amortissement de 832 000 \$ représente le montant amorti des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 423 000 \$ représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette qui s'élevait à 295,8 milliards de dollars au 31 mars 2014 (281,1 milliards de dollars en mars 2013) et des placements qui s'élevaient à 40,9 milliards de dollars au 31 mars 2014 (44,8 milliards de dollars en mars 2013), y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2014 se chiffrait à 18,3 millions de dollars (18,3 millions de dollars en mars 2013).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2040. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2014, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,3 millions de dollars ont été comptabilisés (3,0 millions de dollars en 2013), dont 1,3 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice.

Au 31 mars 2014, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 95,0 millions de dollars (89,5 millions de dollars en mars 2013), dont 93,7 millions de dollars (88,4 millions de dollars en 2013) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Centre Centennial des sciences et de la technologie	1 500 \$	2 000 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	218 934	156 575
Corporation de la Ville de Windsor	13 097	15 906
Commission des parcs du Niagara	5 476	5 754
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	25 000	73 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 279	92 466
Commission de transport Ontario Northland	5 572	8 877
Société du Centre des congrès d'Ottawa	41 869	40 000
Musée royal de l'Ontario	35 507	37 843
Conseils scolaires	5 575 202	5 039 272
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	19 922	24 158
Total	5 974 358 \$	5 495 851 \$

Prêts accordés à des organismes publics par la province

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 1,5 million de dollars (2,0 millions de dollars en mars 2013) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 218,9 millions de dollars (156,6 millions de dollars en mars 2013) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,81 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2015 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 13,1 millions de dollars (15,9 millions de dollars en mars 2013).

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 5,5 millions de dollars (5,8 millions de dollars en mars 2013) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société a emprunté 25,0 millions de dollars (73,0 millions de dollars en mars 2013) à des taux d'intérêt variant de 1,59 à 2,59 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 32,3 millions de dollars (92,5 millions de dollars en mars 2013) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 2,32 et 2,93 pour cent et arrivent à échéance entre mai 2016 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 5,6 millions de dollars (8,9 millions de dollars en mars 2013) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 6,29 pour cent.

La Société du Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, a obtenu un prêt de 41,9 millions de dollars (40,0 millions de dollars en mars 2013) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre des congrès d'Ottawa. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au Centre des congrès d'Ottawa un report de remboursement de capital et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. L'encours comprend l'intérêt capitalisé d'un montant de 1,9 million de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 35,5 millions de dollars (37,8 millions de dollars en mars 2013) comprenant 5,8 millions de dollars à un taux fixe de 5,04 pour cent et 29,7 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,54 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2014, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 575,2 millions de dollars (5 039,2 millions de dollars en mars 2013). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2039.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt de 19,9 millions de dollars sur cinq ans (24,2 millions de dollars en mars 2013), portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 3 154 millions de dollars au 31 mars 2014 (2 900 millions de dollars en mars 2013).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 26,1 milliards de dollars (27,3 milliards de dollars en mars 2013).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 5,8 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en mars 2013), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2014, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 541 \$	3 471 \$
Société ontarienne des placements	946	936
Gestion des placements	260	216
Total	4 747 \$	4 623 \$
Comptes débiteurs :		
SFIEO	1 000 \$	980 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	236	234
Gestion des placements	105	59
Écart des taux d'intérêt (note 6)	1 263	1 127
Total	2 604 \$	2 400 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'Office sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 6 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. L'Office est exposé au risque de crédit en ce qui a trait au recouvrement des comptes créditeurs de la province de l'Ontario. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'Office au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'Office. L'Office n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location

Les futurs paiements annuels minimaux de location de locaux en vertu de contrats de location-exploitation sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2014
2015	1 947
2016	1 947
2017	1 947
2018	487
Total	6 328 \$

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 169,5 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2014, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars, principalement pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Ces facilités de crédit arriveront à échéance le 31 décembre 2016. Au 31 mars 2014, l'OEO n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Éventualités

Au 31 mars 2014, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Aperçu

L'OOF est un mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles selon le Conseil de gestion du gouvernement.

Les mécanismes de régie de l'OOF comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration soutenu par ses comités de vérification et de gestion des risques, des ressources humaines et de régie et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'organisme et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi, des politiques et des directives du Conseil de gestion du gouvernement, du ministre des Finances et de la Commission de la fonction publique.

Chaque année, le ministre est tenu de soumettre le rapport annuel de l'OOF au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de l'OOF. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. En outre, le président assure la direction de l'OOF. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Le conseil d'administrateurs est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil

d'administration du plan annuel de vérification interne et assure la liaison entre les vérificateurs internes de l'OOF et la vérificatrice générale de l'Ontario en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines a été créé en 2006-2007. En février 2013, son mandat a été élargi et le comité a été renommé Comité des ressources humaines et de la régie. Il aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels et à la régie de l'organisme.

Le directeur général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration pour mettre en œuvre les politiques et les décisions opérationnelles et rend compte du rendement de l'organisme au conseil. Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF, notamment la supervision du personnel, conformément aux politiques gouvernementales.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les conclusions sont examinées par le Comité de vérification et de gestion des risques et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;

- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables et des politiques de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF des résultats de ses travaux d'audit à l'Office.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2013-2014 :



Steve Orsini

Président, conseil d'administration de l'OOF
Sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : 17 décembre 2011 (conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, le sous-ministre des Finances est président du conseil d'administration de l'OOF).

Auparavant, M. Orsini était sous-ministre du Revenu et sous-ministre associé, Bureau de la fiscalité, des organismes et des régimes de retraite au ministère des Finances. Ces dernières années, M. Orsini a joué un rôle de chef de file dans le soutien du programme de réforme de la fiscalité, des avantages sociaux et des régimes de retraite gouvernementaux.

Avant de réintégrer le ministère des Finances en 2005, M. Orsini s'est joint à l'Association des hôpitaux de l'Ontario où il a occupé plusieurs postes, entre autres celui de vice-président, Politiques et affaires publiques.

Il a acquis une longue expérience dans la fonction publique de l'Ontario puisqu'il a travaillé à l'ancien ministère du Trésor et de l'Économie, au Secrétariat du secteur tertiaire, au ministère du Développement économique et du Commerce, ainsi qu'à la Société de développement de l'Ontario.

M. Orsini est titulaire d'un baccalauréat en arts appliqués spécialisé en planification urbaine et régionale et d'une maîtrise en études environnementales (développement économique). Il a également terminé le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, deux années du cours fondamental d'impôt (In-Depth Tax Course) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et le programme Health Care Leadership de l'Université Harvard.

Remarque : À compter du 9 juillet 2014, Steve Orsini a été nommé secrétaire du Conseil des ministres et greffier du Conseil exécutif et a cessé d'être le président du Conseil d'administration de l'OOF. Il a été remplacé comme président du Conseil d'administration de l'OOF par Kevin French, Sous-ministre des Finances.



Mario Ferrara

Vice-président, conseil d'administration de l'OOF

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Avril 2005

Fin du mandat actuel : Juin 2016

Avant d'être nommé au conseil d'administration de l'OOF, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux de Scotia Capital à Toronto. Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers, exécutait des opérations financières pour les clients gouvernementaux et paragouvernementaux de la firme.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, Placements, chez E-L Financial Corporation où il était à la tête du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a occupé pendant 12 ans plusieurs postes liés au domaine financier chez Ontario Hydro, y compris celui de chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales où il était responsable de la gestion, de l'élaboration et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et des assurances de l'organisme.

M. Ferrara est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster.



Gadi Mayman

Directeur général de l'OOF

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Août 2000

Fin du mandat actuel : Avril 2017

À titre de directeur général de l'OOF, M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, ainsi que de ses relations avec les banques et les marchés financiers. Il est également directeur général et vice-président de la SFIEO.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège aux conseils d'administration d'Infrastructure Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'OPG.



John M. Beck

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Janvier 2011

Fin du mandat actuel : Janvier 2017

M. Beck est fondateur et président exécutif du Groupe Aecon Inc., la plus grande société ouverte du Canada dans le domaine de la construction et de l'aménagement d'infrastructure. Aecon est un chef de file en matière de prestation de services aux secteurs privé et public à l'échelle du Canada et sur la scène internationale.

M. Beck a entrepris sa carrière en 1963 après l'obtention d'un diplôme en génie civil de l'Université McGill, à Montréal.

En novembre 2008, M. Beck a été nommé par le magazine *Financial Post* comme l'un des 20 dirigeants d'entreprises les plus accomplis au Canada.

M. Beck est un membre actif du monde des affaires. Il a présidé le conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario, un organisme gouvernemental chargé de planifier et de combler tous les besoins en électricité de la province. Il a également siégé au conseil de divers organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine caritatif et ceux de la santé, de l'éducation et des arts.



Lorraine Bell, c.p.a., c.a.

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Octobre 2005
Fin du mandat actuel : Janvier 2015

En plus de sa nomination au conseil d'administration de l'OOF, M^{me} Bell est administratrice, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de gouvernance du Brookfield Real Estate Services Fund. Elle est également administratrice et membre du comité de vérification du Groupe IBI. M^{me} Bell compte de nombreuses années d'expérience sur les marchés financiers, en ce qui a trait particulièrement aux instruments dérivés. Elle a été vice-présidente et administratrice de General Re Financial Products Canada (GRFP), un organisme émetteur d'instruments dérivés. Avant de se joindre à GRFP, elle a été conseillère financière et a travaillé pour un certain nombre de sociétés, dont Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant d'entrer à Citibank Canada, M^{me} Bell travaillait chez Touche Ross et Cie (devenue Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de comptable agréée.

M^{me} Bell est une bénévole active qui a siégé aux conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance en Ontario. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et administratrice des Associates of the University of Toronto, Inc.



Angela Holtham, f.c.p.a., f.c.m.a.

Comité : Présidente, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Février 2011
Fin du mandat actuel : Février 2017

M^{me} Holtham a pris sa retraite après une carrière de huit ans aux postes de vice-présidente, Finances et de chef des services financiers de l'Hospital for Sick Children de Toronto. Auparavant, elle a occupé divers postes tant dans le secteur à but lucratif que dans le secteur sans but lucratif, y compris 20 ans au service de Nabisco Canada, dont les cinq dernières années en qualité de vice-présidente principale et chef des services financiers.

M^{me} Holtham est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Elle a reçu les titres de Fellow octroyés par CPA Ontario et CMA Ontario et la désignation professionnelle IAS.A.

M^{me} Holtham a siégé à un certain nombre de conseils d'administration. Elle a été notamment présidente du conseil d'administration de CMA Ontario et administratrice de Sprinkles Global Health Initiative.



Phil Howell

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Septembre 2009

Fin du mandat actuel : Juin 2015

M. Howell a été nommé directeur général et surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario le 19 août 2009.

Auparavant, M. Howell exerçait les fonctions de sous-ministre du Développement économique au gouvernement de l'Ontario. Avant cette nomination, il avait été sous-ministre du Tourisme. Il est passé au ministère du Tourisme après avoir occupé le poste de sous-ministre associé des Finances responsable du Conseil du Trésor, au ministère des Finances.

Économiste de formation, M. Howell a fait des études supérieures à la London School of Economics et à l'Université de Toronto. Sa carrière, qui s'étend sur une période de plus de trente ans dans les secteurs public et privé, a commencé à la Banque du Canada. Il a fait ses débuts dans la fonction publique de l'Ontario (FPO) à la Direction des politiques économiques de l'ancien ministère du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales.

M. Howell a quitté la FPO au milieu des années 1980 et, pendant les années qui ont suivi, a travaillé successivement dans une grande maison de courtage canadienne, au Conference Board du Canada et dans une banque à charte. Il a ensuite réintégré la FPO à la tête de la Direction des politiques industrielles, au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, poste intéressant et exigeant qu'il a occupé pendant plusieurs années, avant de retourner au ministère des Finances à titre de directeur des politiques fiscales, en 1999. Par la suite, il a exercé les fonctions de sous-ministre adjoint au Bureau des politiques économiques et d'économiste en chef de la province.



Richard J. Kostoff

Comité : Vice-président, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Juin 2007

Fin du mandat actuel : Juin 2016

Richard J. Kostoff est le fondateur et président du conseil de Temple Rock Holdings, une société de placements actifs. Il a été vice-président du conseil de Valeurs mobilières TD Inc.

M. Kostoff est l'actuel président du conseil d'administration et membre du conseil des gouverneurs de l'OCAD University Foundation. Il est vice-président du conseil de Theatrefront, un organisme à but non lucratif. Il siège également aux comités consultatifs de CommunityLend, FemMed et Straen Inc.

M. Kostoff a également prodigué des conseils à un certain nombre d'entités gouvernementales et de sociétés, dont Infrastructure Ontario, OP Trust et l'Hospital for Sick Children.



Vincenza Sera

Comité : Vice-présidente, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Février 2011

Fin du mandat actuel : Février 2017

M^{me} Sera assume la présidence de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario depuis 2007 et est membre du conseil d'administration de la Commission depuis 2004.

M^{me} Sera est une ancienne spécialiste des services de banque d'investissement qui compte 25 années d'expérience en matière de marchés financiers, de financement des sociétés et de gouvernance d'entreprise. Elle a occupé des postes supérieurs au sein de grandes sociétés canadiennes, dont la Financière Banque Nationale et la CIBC. Elle est également administratrice d'Equitable Group Inc. et de la société DREAM Unlimited, et présidente du conseil de DREAM Industrial REIT.

Elle possède une maîtrise en administration des affaires (finances) de l'Université de Toronto et un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en comptabilité de l'Université de Windsor.

M^{me} Sera a siégé au conseil d'administration de sociétés et d'organismes à but non lucratif et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Peter Kay

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques; membre, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : Mai 2013

Fin du mandat actuel : Mai 2016

Peter Kay est un cadre supérieur à la retraite du domaine des services financiers. Sa carrière s'est échelonnée sur 32 ans à la Banque canadienne impériale de commerce, dont 15 ans à titre de vice-président principal et de président suppléant du comité de la caisse de retraite de la CIBC.

L'expérience de M. Kay dans le secteur financier couvre un large spectre de domaines, notamment les prêts massifs et structurés, les euro-obligations et les services bancaires d'investissement. Les secteurs connexes à la trésorerie comprennent le financement d'entreprise et la finance internationale, le financement de la dette à long terme sur les marchés canadiens et américains et celui des euro-obligations, ainsi que la gestion de capitaux et de caisses de retraite.

M. Kay est administrateur de l'Upper Canada College Foundation, une fondation de bienfaisance pour laquelle il a récemment mené un examen approfondi de la gouvernance.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en génie de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en science de la gestion de l'Imperial College de l'Université de Londres (Angleterre).

Total de la rémunération annuelle des administrateurs : 38 525,00 \$

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : La position de change non couverte est limitée à 5 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa2 (N)
- Standard & Poor's AA- (N)
- DBRS AA (faible)

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1+
- DBRS R-1 (moyen)

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Le bulletin de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. Tous les bulletins d'information financière trimestrielle sont également accessibles à partir du site Web du ministère des Finances (www.fin.gov.on.ca).

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

**OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT**

www.ofina.on.ca

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada

Téléphone : 416 325-8000

investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566

Ce rapport annuel est également offert en anglais

